

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 AVRIL 2024

- Conseillers présents : Mesdames : Joëlle ROUVIER, Christine MESSAGER, Pascale SOLE ;
Messieurs : Bernard DE WACHTER, Serge CONSTANS, Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;
- Conseiller absent : Monsieur Joachim DA CUNHA ;
- Absente représentée : Madame Céline BARRE donne pouvoir à Madame Christine MESSAGER ;
- Le quorum est atteint
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSAGER ;

Début de séance : 18 h 15

Fin de séance : 19 h 25

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2024 à l'approbation des conseillers municipaux présents. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme ;
- Convention de partenariat dans le cadre des programmes de réussite éducative ;
- Actualisation des délégations du conseil municipal à Monsieur le Maire pour l'admission en non-valeur des créances de faible montant ;
- Approbation du compte de gestion 2023 pour le budget « commune » ;
- Approbation du compte administratif 2023 pour le budget « commune » ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2023 pour le budget « commune » ;
- Vote des taxes directes locales au titre de l'année 2024 ;
- Budget primitif de la commune au titre de l'année 2024 ;

Liste des actes pris dans le cadre des articles L.2322-1, L2322-2, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- DROIT DE PREEMPTION :

Décision du Maire N°2024-01-001 : portant décision de ne pas préempter le bien cadastré : parcelles N°427 + 572 - section F ;

Décision du Maire N°2024-02-009 : portant décision de ne pas préempter le bien cadastré : parcelle N° 430 - section F ;

- DEMANDE DE SUBVENTION :

Décision du Maire N°2024-02-010 : approuvant le plan de financement des travaux d'économie d'énergie concernant l'éclairage public d'ARTIGNOSC SUR VERDON et sollicitant l'aide de la Région pour l'attribution d'une subvention au titre du programme « Nos communes d'abord 2024 » ;

- CONTRATS ET CONVENTIONS :

Décision du Maire N°2024-01-002 : approuvant et signant le contrat de location financière pour les équipements mis en place dans les bâtiments communaux, le contrat Business Voix & Collaboration pour l'utilisation des lignes et le contrat de location de la livebox pro pour l'école primaire, avec la SA ORANGE, pour une durée respective de 63 mois, 36 mois et 12 mois renouvelable, à compter du 01/03/2024 ;

- CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DES CHOSES :

Décision du Maire N°2024-03-011 : établissant une convention d'occupation précaire d'un logement au profit de M. Adrien AMBROSIONI et Mme Océane PEETERMANS, pour une durée de 3 mois, à compter du 01/04/2024 ;

2024-04-013 - DELEGATION DE SIGNATURE A UN ELU EN VERTU DE L'ARTICLE L.422-7 DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire et à la majorité des membres votants, désigne, pour la durée du présent mandat, Madame Pascale SOLE, en tant que délégataire, pour prendre et signer les décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles le Maire serait intéressé, ou désigné comme mandataire ;

2024-04-014 - CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de partenariat tripartite de prise en charge des élèves exclus temporairement ou faisant l'objet d'une mesure de responsabilisation et les documents annexés, tels que présentés par Monsieur le Maire et l'autorise à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant ;

2024-04-015 - ACTUALISATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE POUR L'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES DE FAIBLE MONTANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, une nouvelle attribution prévue par la loi et libellée comme suit :

30° Admettre en non-valeur les titres et recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 euros ;

2024-04-016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte de gestion du chef du Service de Gestion Comptable de DRAGUIGNAN pour le budget de la commune au titre de l'année 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice ;

2024-04-017 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire et à l'unanimité des membres votants, décide d'approuver le compte administratif du budget de la commune au titre de l'année 2023. Les opérations de l'exercice font ressortir les résultats suivants :

BUDGET DE LA COMMUNE

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement :	279 654,27 €
Dépenses d'investissement :	399 857,51 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 120 203,24 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 Intégration des résultats d'ordre non budgétaire	98 007,18 € 95,73 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 22 100,33 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :	977 570,25 €
Dépenses de fonctionnement :	865 624,50 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	111 945,75 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 Intégration des résultats d'ordre non budgétaire	643 282,84 € 1 219,65 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	756 448,24 €

2024-04-018 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Considérant le budget primitif de la commune et statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 :

Constatant le résultat de l'exercice 2023 :

Excédent de fonctionnement 111 945,75 €

Constatant le résultat de clôture 2022 :

Excédent de fonctionnement 644 502,49 €

Résultat à affecter : 756 448,24 €

Constatant le solde d'exécution en investissement :

Déficit d'investissement 2023 : -120 203,24 €

Excédent antérieurs reportés : 98 102,91 €

Solde d'exécution d'investissement 2023 : - 22 100,33 €

Solde des restes à réaliser :

En dépense : 201 460,00 €

En recettes : 132 984,00 €

Solde : - 68 476,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 de la façon suivante :

En excédent de fonctionnement reporté :

- Recette de fonctionnement : art 002 665 848,24 €

En déficit d'investissement reporté :

- Déficit d'investissement : art 001 22 100,33 €

- Affectation du résultat : art 1068 90 600,00 €

2024-04-019 - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2024 équivalant au taux global appliqué en 2023 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 20.59 %. Pour le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire en 2024 le niveau voté par la commune en 2023, à savoir 88.87 %. Depuis l'an dernier et après trois années de gel sur son niveau de 2019, le taux de la taxe d'habitation, qui s'applique désormais aux

seules résidences secondaires peut de nouveau varier, mais le conseil municipal ne souhaite pas augmenter cette taxe d'habitation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée décide de ne pas modifier les taux de la TFPB, de la TFPNB, et de la TH, soit :

- TFPB : 20,59 %
- TFPNB : 88,87 %
- TH sur les résidences secondaires : 15,13 %

Dans ces conditions, le produit fiscal attendu serait de :

- TFPB : 162 476 €
- TFPNB : 12 975 €
- TH sur les résidences secondaires : 103 610 €

2024-04-020 - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Présentation par Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances.

Le budget primitif de la commune 2024 est adopté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	354 450.00 €	013 Atténuations de charges	21 000.00 €
012 Charges de personnel	358 782.91 €	70 Produits services, domaine et ventes div.	132 000.00 €
014 Atténuations de produits	91 316.00 €	73 Impôts et taxes	375 100.00 €
65 Autres charges de gestion courante	52 600.00 €	74 Dotations et participations	73 580.00 €
		75 Autres produits de gestion courante	51 080.00 €
Total des dépenses de gestion courante	857 148.91 €	Total des recettes de gestion courante	652 760.00 €
66 Charges financières	2 050.00 €	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	4 000.00 €	77 Produits exceptionnels	
68 Dotations provisions semi-budgétaires		78 Reprise sur amort. et provisions	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	863 198.91 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	652 760.00 €
023 Virement à la section d'investissement	439 042.35 €	002 Résultat reporté	665 848.24 €
042 Opérations ordre transfert entre sections	17 743.00 €	042 Opérations d'ordre entre sections	1 376,02 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	456 785.35 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	644 658,86 €
TOTAL	1 319 984.26 €	TOTAL	1 319 984.26€

SECTION D'INVESTISSEMENT

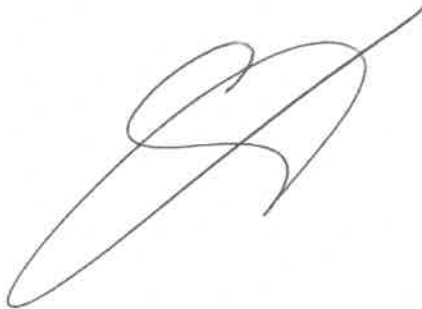
DÉPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	129 760.00 €	13 Subventions d'investissement	521 451.00 €
21 Immobilisations corporelles	743 000.00 €		
23 Immobilisations en cours	150 000.00 €		
Total des dépenses d'équipement	1 022 760.00 €	Total des recettes d'équipement	521 451.00 €
16 Remboursement d'emprunts	22 600.00 €	10 Dotations Fonds divers réserves	
		1068 Excédents de fonctionnement	90 600.00 €
		165 Dépôts et cautionnements reçus	
Total des dépenses financières	22 600.00 €	Total des recettes financières	90 600.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 045 360.00 €	Total des recettes réelles d'investissement	612 051.00 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	439 042.35 €
040 Opération d'ordre transfert entre section	1 376.02	040 Opérations ordre transfert entre sections	17 743.00 €
041 Opérations patrimoniales		041 Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 376.02 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	456 785.35 €
001 Solde d'exécution reporté	22 100,33 €	001 Solde d'exécution reporté	
TOTAL	1 068 836.35 €	TOTAL	1 068 836.35 €

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 h 25.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 05 avril 2024

Le Maire
Monsieur Serge CONSTANS



La secrétaire de séance
Madame Christine MESSAGER



ECHANGES AVEC LES USAGERS :

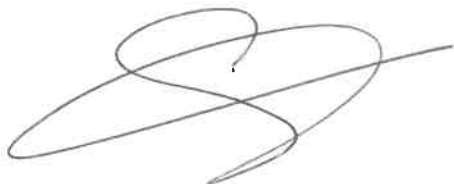
Il a été évoqué :

- Les travaux du château, notamment la fin du chantier
- Les travaux de la Fontaine - Jardin Public
- La voie de déplacement « douce » entrée village côté Adrets
- L'éclairage public, programme retenue pour économie d'énergie
- L'adhésion au PNR du Verdon
- L'acquisition de la ferme de « Fontayne »
- Le projet de gestion par un privé du camping municipal

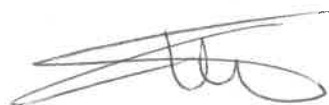
Arrêté par Nous, Maire de la commune d'Artignosc-sur-Verdon, pour être publié sous forme électronique sur le site internet de la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 14 juin 2024

**Le Maire
Serge CONSTANS**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**La secrétaire de séance
Christine MESSAGER**

A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal strokes and a small loop at the end.